

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR MICHEL THORN, PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-NEUF HEURES, EN VISIOCONFÉRENCE.

Sont présents formant quorum :

Michel Thorn, président, représentant de Saint-Joseph-du-Lac
Chantal Chartrand, vice-présidente, représentante de Pointe-Calumet
Marc-André Sauvageau, représentant de Deux-Montagnes
Marc-André Daoust, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Est également présent :

Stéphane Giguère, secrétaire-trésorier pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

● **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Résolution RT 043-05-2026

1.1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 19 MAI 2026**

Il est proposé par monsieur Marc-André Sauvageau
Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 19 mai 2026 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

● **PROCÈS-VERBAL**

Résolution RT 044-05-2026

2.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2026**

Il est proposé par madame Chantal Chartrand
Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes adoptent le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2026. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

Résolution RT 045-05-2026

2.2 **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ TECHNIQUE DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES**

Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust
Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte du procès-verbal de la rencontre du comité technique, constitué des représentants d'Aquatech et des représentants techniques des villes et des municipalités membres de la Régie, suivant:

- Rencontre du 12 mai 2026

Les membres du conseil d'administration confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

● ADMINISTRATION

Résolution RT 046-05-2026

3.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2026

Il est proposé par monsieur Marc-André Sauvageau
Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 20-05-2026 au montant de 47 529,37 \$.

La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 047-05-2026

3.2 AVIS DE MOTION RELATIF À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO RT04-2011 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES

La conseillère, madame Chantal Chartrand, donne avis qu'à la prochaine session ou à une session ultérieure, il sera présenté pour adoption le règlement numéro RT01-2026 relatif à la gestion contractuelle de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

● EXPLOITATION

Résolution RT 048-05-2026

4.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE COMPILATION DES DÉBITS DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LE MOIS D'AVRIL 2026

Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust
Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte du rapport de compilation des débits de l'usine de traitement des eaux usées de la station d'épuration et la répartition entre les municipalités membres pour le mois d'avril 2026.

Débits du mois d'avril 2026

	Deux-Montagnes	Ste-Marthe-sur-le-Lac	St-Joseph-du-Lac	Pointe-Calumet	Débitmètre
Vol. total	492 648	245 991	130 568	9 292	878 499
Répartition	56,08%	28,00%	14,86%	1,06%	100,00%
Moy/jr	16 422	8 200	4 352	310	29 283

Résolution RT 049-05-2026

4.3 MANDAT À LA VILLE DE ROSEMÈRE POUR ET AU NOM DU REGROUPEMENT D'ACHAT DE LA RIVE-NORD - ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} FÉVRIER 2027 AU 31 JANVIER 2028

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes fait partie du regroupement de la Rive-Nord pour l'acquisition de ses produits chimiques depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires de ce regroupement réalisent à tour de rôle l'appel d'offres regroupé à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rosemère doit réaliser l'appel d'offres pour l'acquisition des produits chimiques pour la période du 1^{er} février 2027 au 31 janvier 2028;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les produits chimiques nécessaires au traitement de l'eau, selon les quantités nécessaires pour ses activités pour la période couverte;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Marc-André Sauvageau

Et unanimement résolu que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si ré cité au long.

QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes confirme sa participation au regroupement d'achats de la Rive-Nord couvrant la période du 1^{er} février 2027 au 31 janvier 2028 et visant l'achat des produits chimiques nécessaires aux activités de son organisation.

QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes confie à la Ville de Rosemère le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} février 2027 au 31 janvier 2028.

QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes accepte que le règlement sur la gestion contractuelle à appliquer tout au cours du processus d'appel d'offres soit celui de la Ville de Rosemère.

QUE pour permettre à la Ville de Rosemère de préparer son document d'appel d'offres, la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes s'engage à fournir à la Ville de Rosemère les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin pour la période prévue en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra la Ville de Rosemère et en retournant ce document à la date fixée.

QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes confie à la Ville de Rosemère le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée d'un (1) an selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable.

QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec les fournisseurs à qui les contrats seront adjugés.

QU' un exemplaire de la présente résolution soit transmis à la Ville de Rosemère dans le délai fixé par cette dernière.

● PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

● DÉPÔT DES CORRESPONDANCES

● POINTS À DISCUTER

● LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RT 050-05-2026

8.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2026

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par madame Chantal Chartrand
Et unanimement résolu que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19h18.

Monsieur Michel Thorn
Président

Monsieur Stéphane Giguère
Secrétaire-trésorier